

aujourd'hui, à certains de nos compatriotes des droits supérieurs de l'Église en matière de législation publique, c'est, il faut bien le reconnaître si l'on ne veut pas être éternellement bafoué, leur parler chinois, tout comme leur parler d'action catholique publique, c'est presque les scandaliser.

« Il y a, en effet, écrivait Mgr Rumeau, évêque d'Angers, dans sa belle lettre pastorale publiée à l'occasion des fêtes constantiniennes en 1913, une erreur fondamentale, propagée à dessein par les ennemis de l'Église et contre laquelle ne se défendent pas assez les demi-chrétiens, les chrétiens à teinte libérale : c'est que la religion est une affaire d'ordre privé, individuel, qui ne doit pas franchir l'étroite enceinte du foyer, qui n'a pas le droit de rayonner en dehors du lieu saint. On feint d'ignorer ou l'on oublie que l'homme ayant été établi par Dieu pour vivre, non isolé des autres hommes, mais en société, il a des devoirs sociaux à remplir, et que ces devoirs la religion les régit comme les autres. Non, l'homme ne peut avoir deux consciences, l'une subordonnée à Dieu dans la vie privée, l'autre affranchie de Dieu dans la vie publique. »

La fausse théorie de la double conscience, essentiellement libérale, permet à l'homme public catholique de respecter et de pratiquer même les enseignements de l'Église, comme simple citoyen, et de n'en tenir aucun compte, comme homme politique. Elle est très commode, en ce sens qu'elle offre une défense facile, aux yeux des gens peu éclairés, du moins, à l'homme public catholique qui sacrifie les intérêts de la religion à ceux du parti ou de la secte. A ceux de ses coreligionnaires qui lui reprochent ses prévarications publiques, le libéral doctrinaire répond : « Mais vous savez bien que je ne suis pas un ennemi de l'Église, je pratique ma religion ! » Ces libéraux « estiment, dit Léon XIII dans son encyclique *Libertas Præstantissimum*, que, dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Église que si elle n'existait pas ; tout au plus laissent-ils aux membres individuels de la société la faculté de vaquer en particulier, si cela leur plait, aux devoirs de la religion. » Et le grand docteur ajoute : « Il arrive bien souvent à ces grands prôneurs de tolé-